



pension alimentaire sous évaluée

Par **ulysssecane**, le **30/09/2009** à **10:56**

Bonjour,

Ma concubine souhaite demander une augmentation de la pension alimentaire versée par son mari pour l'entretien et la charge de leurs 2 enfants de 3 et 5 ans. Actuellement et depuis leur divorce, il y a 15 mois, le père verse 250 €/mois, en tout et pour tout, pour un salaire de 3200 € net mensuel.

Pour notre part, l'ensemble de nos deux salaires + allocations familiales équivaut à 3400 € et les frais de garde péri scolaire viennent d'augmenter.

Pour information, la somme de 250 € avait, à l'époque, été acceptée par ma concubine car la situation était très tendue et elle avait peur de son ex mari. Elle lui avait tout laissé et n'avait pas demandé de prestation compensatoire. Aujourd'hui elle voudrait donc revenir sur le montant de cette somme.

Peut-elle le faire et si oui, quel montant peut-elle demander (elle table sur 200 € par enfant) ?

Concernant nos dépenses, nous avons: 1200 € de prêt immo, 150 € de pension pour mon enfant, 100 € d'impôt sur le revenu pour moi, 200 € de nourriture, etc...

En vous remerciant de votre réponse si possible détaillée.

Ulysse

p.s: l'intérêt est également de savoir si cela vaut le coût de saisir le JAF et d'espérer une réévaluation correcte.

Merci

Par **louloute59**, le **22/06/2010** à **14:41**

il faut voir avec un avocat ou saisir le Jaf en joignant ttes les preuves de factures, de prêt... que vous avez cité.

attention, la procédure est très longue... (enfin, je parle pour mon cas... cela fait 6 mois !!!)